



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

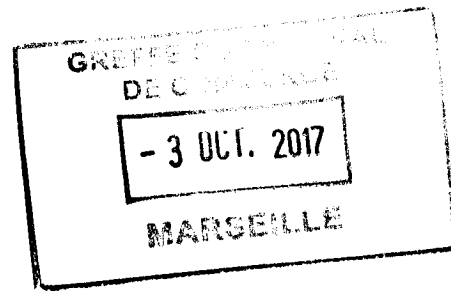
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04227

Numéro SIREN : 519 105 829

Nom ou dénomination : 3GE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 16541



MPD
③
03/10/17
16541

3GE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 euros

Siège social : 18 avenue des Roches Vertes

13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 519 105 829

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE EN SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE EN SAS

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 15 septembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, qui n'ont ni fait l'objet d'un audit ni d'un examen limité de notre part, font apparaître :
 - o un chiffre d'affaires de 83 769 euros, en diminution d'environ 18% par rapport à l'exercice précédent ;
 - o un résultat d'exploitation de 31 472 euros contre 33 023 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o un bénéfice net de 25 283 euros contre 27 585 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent, à 150 291 euros, pour un capital social de 2 500 euros ;
- l'actif de la société, au 31 décembre 2016, est principalement composé de :
 - o constructions sur sol d'autrui pour 7 K€,
 - o autres immobilisations corporelles pour 6 K€,
 - o créances clients pour un montant de 56 K€,
 - o disponibilités pour un montant de 89 K€ ;
- les capitaux propres, au 31 décembre 2016, représentent environ 91% du passif du bilan.

- selon les décisions de l'associé unique en date du 8 juin 2017 le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élevant à 25 283 euros a été intégralement affecté en autres réserves ;
- selon la situation comptable établie au 30 juin 2017, qui n'ont ni fait l'objet d'un audit ni d'un examen limité de notre part, font apparaître :
 - o un chiffre d'affaires de 49 418 euros, en augmentation, prorata temporis, d'environ 18% par rapport à l'exercice précédent ;
 - o un résultat d'exploitation de 4 977 euros contre 31 472 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o un résultat avant impôts de 4 976 euros contre un bénéfice net de 25 283 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o les capitaux propres, y compris le résultat de la période, s'élèvent, à 155 267 euros, pour un capital social de 2 500 euros ;
- l'actif de la société, au 30 juin 2017, est principalement composé de :
 - o constructions sur sol d'autrui pour 7 K€,
 - o autres immobilisations corporelles pour 14 K€,
 - o créances clients pour un montant de 64 K€,
 - o disponibilités pour un montant de 84 K€ ;
- les capitaux propres, au 30 juin 2017, représentent environ 89% du passif du bilan.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 20 septembre 2017

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

Ludovic CREBIER

